JANVIER - FÉVRIER - MARS - AVRIL 2021

le CIM

Dis, quand reviendras-tu?

Chelun

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT

CHELUN INFORMATIONS MUNICIPALES

Site officiel de la commune : www.mairie-chelun.com

SOMMAIRE

Page 2
L'édito de Mr Le Maire

Page 3
Budget communal

Page 4
Subventions covid19

Page 5
Communiqués de la municipalité

Page 6
CCM
Gaule Chelunaise
Club Saint Roch

Page 7
ASPC
UNC 35

Page 8
État civil

Encart programme PIMM'S

L'édito de Monsieur le Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Concernant la pandémie, je ne m'étendrai pas dessus. Nous avons tous envie de retrouver une vie normale et le plus vite possible? Espérons que ce sera pour bientôt, la vaccination, entre autre, devant permettre cela.

Tous les ans, avant la mi-avril, les communes doivent adopter le compte administratif de l'année passée et établir le budget de l'année en cours.

Ce fut le cas à Chelun, le samedi 10 avril 2021, lors du Conseil Municipal. Comme vous avez pu le lire dans le magazine Roche Aux Fées Communauté que vous avez tous reçu, et ayant à charge les finances communautaires, j'ai souhaité "réduire la voilure" pour pouvoir continuer d'investir de manière durable aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Tout ceci pour éviter une pression fiscale supplémentaire et *ainsi garder une situation financière saine*.

Il en va de même dans notre commune où, une nouvelle fois, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux grâce à une gestion drastique.

En effet, depuis 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement, accordée à la commune par l'État, et qui est notre principale recette, a été diminuée, chaque année, de 9.773,00 €.
A cela s'ajoute, pour la première année, la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le montant de la compensation prévue est inconnu à ce jour et qu'en sera-t-il de cette compensation en terme de pérennisation, sachant qu'après 2022, il sera demandé aux communes des efforts financiers supplémentaires pour redresser les comptes de l'État avec le trou qui vient de se creuser ?

Avec mon Conseil Municipal, nous avons voté le maintien du montant des subventions aux associations pour les aider à redémarrer le moment venu. *Tout ceci nous oblige à la prudence*. C'est pourquoi nous attendrons la fin des remboursements de trois prêts importants qui interviendra en juin 2023 pour ré-emprunter de nouveau. Ainsi, tout en gardant un niveau constant d'annuités de remboursement, nous pourrons réaliser les travaux prévus (dernière tranche d'effacement des réseaux, entre autre) sans augmenter les impôts sur la durée du mandat.

Beaucoup de biens immobiliers se sont vendus ces derniers temps, tant dans le bourg qu'en campagne. Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous aurons le plaisir d'accueillir, avec mon conseil municipal, tous les nouveaux Chelunais.
Bienvenue à toutes et à tous.

Bien cordialement.

Votre Maire, Christian SORIEUX
Vice-Président de Roche Aux Fées Communauté,
en charge des finances et des sports

LE BUDGET COMMUNAL - 2021

Dépenses prévues en 2021 - Commune de CHELUN

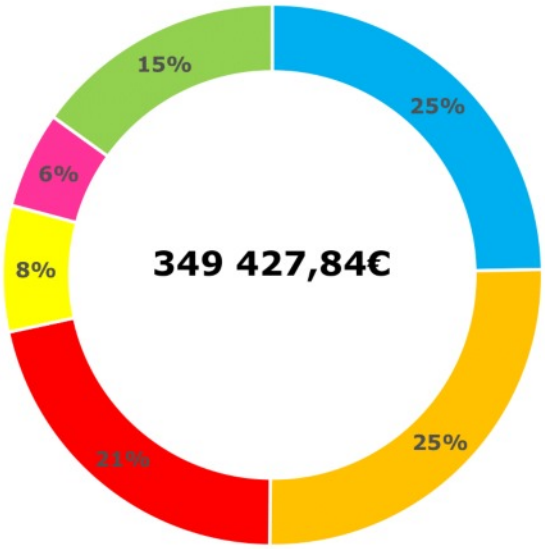

- Charges à caractère général (entretien des infrastructures, achat de matériel, consommables, …) : 86 218,11€
- Charges de personnel (salaires, cotisations, …) : 89 060,00€
- Contributions obligatoires (écoles, services obligatoires, subventions aux personnes publiques et aux associations, …) : 74 967,38€
- Charges financières (remboursement des prêts et des intérêts, dépôts et cautionnements) : 26 313,97
- Immobilisations corporelles et incorporelles (matériel, logiciels, …) : 20 191,97€
- Autres dépenses—inscriptions comptables (virement entre sections, déficit d'investissement, amortissements) : 52 676,41€

Recettes prévues en 2021 - Commune de CHELUN

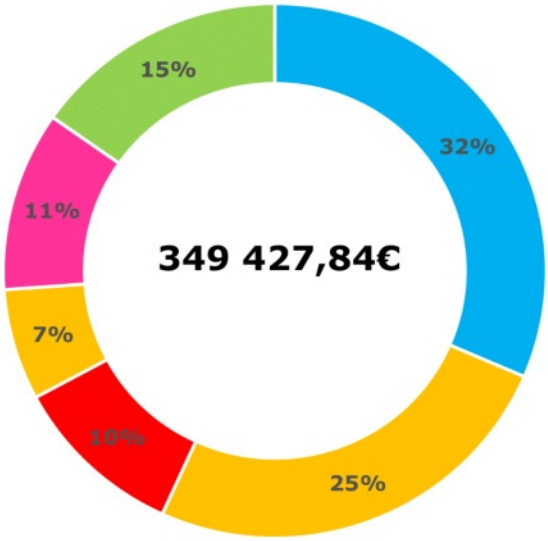

- Impôts et taxes foncières : 110 000,00€
- Dotations et subventions étatiques : 85 869,00€
- Dotation intercommunale (versée par Roche aux Fées Communauté) : 36 139,28€
- Produits des services, du domaine, ventes (locations de salle et de stands, loyers, redevances, …) : 23 500,00€
- Autres recettes – inscriptions comptables (virement entre sections, amortissements, …) : 37 985,51€
- Autofinancement (excédent 2020) : 53 305,05€

FÊTE DES FOURS À PAIN ANNULÉE EN 2021

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ÉCOLES ET AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS LOCALES

CCM (Foot)	335,00
UAC	50,00
AFN	200,00
Club St Roch	600,00
ACC	200,00
Gaule Chelunaise	160,00
Chelun Team	50,00
ASPC	200,00

ASSOC ET ORGANISMES EXTERNES

ADMR	60,00
Donneurs de sang	50,00
L'Outil en main	70,00
ADOT	50,00
Restaurants du Cœur	50,00
Centre E Marquis	50,00
Courir pour la Vie	50,00
CODEM	70,00
Jumelage Kziaz	50,00
Prévention Routière	15,00
Courses CCPRF	60,00
Divers	200,00
Famille Rurale	500,00

ÉCOLES

Conv. Chelun-Éancé	17438,00
Cantine Chelun	6425,00
Fournitures scolaires	750,00
Piscine écoles	700,00
Halte-garderie	1780,38
Martigné-Ecole publ.	7074,00
La Guerche-Ecole publ.	1834,00

ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE

2ème semaine d'avril 2021

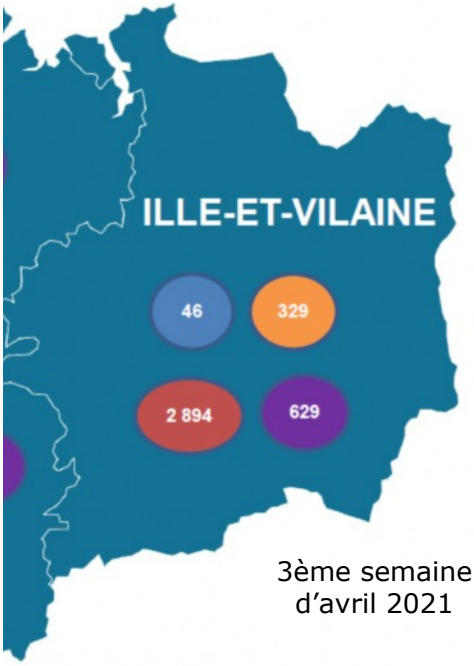

3ème semaine d'avril 2021

FÊTE DES FOURS À PAIN ANNULÉE EN 2021

LA MUNICIPALITÉ COMMUNIQUE . ..

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021
ATTENTION : Cloture des inscriptions listes électorales : 14 mai 2021 (inclus)

PERSONNEL COMMUNAL

Valéry Halopeau a fait valoir son droit de mutation professionnelle pour rejoindre une autre collectivité à compter du 1er juillet 2021.
Son remplacement est en cours.

LA COVID19 ET LA VACCINATION

La CCPRF, Roche Aux Fées Communauté, a mis en place un système de transport qui a permis aux personnes de plus de 75 ans de se faire vacciner au centre de Vitré (1ère et 2ème doses)
10 résidents de la commune (sur 14 recensés) ont pu en bénéficier.
Au total, 72 personnes éligibles sur l'ensemble des 16 communes de la Communauté ont reçu les deux doses.
Le programme de transport a cessé dès que le centre de vaccination de Retiers a été ouvert et fonctionnel..

ATTENTION !! CAMBRIOLAGES

Plusieurs cambriolages viennent d'avoir lieu sur la commune et d'autres communes avoisinantes principalement dans des résidences isolées et des fermes.
La gendarmerie recommande la plus grande vigilance.
Conseil utile : si votre habitation comporte des portes-fenêtres et de plus si elles se trouvent dans un endroit invisible de la route, en cas d'absence - même de durée brève - fermer les volets ou baisser à fond les volets roulants et, s'ils sont à manœuvre électrique, ***laisser le bouton en position descente***. Si les voleurs essaient de le relever, le volet repartira à la descente automatiquement.
N'hésitez pas à relever types de voiture et plaque d'immatriculation des véhicules suspects.

FÊTE DES FOURS À PAIN ANNULÉE EN 2021

CCM - CADETS CHELUN MARTIGNÉ

Suite au risque de contagion et de la durée de la maladie qui se prolonge, nos instances fédérales ont décidé que la saison 2020/2021 serait une saison blanche, pour le foot amateur et ce pour l'ensemble des catégories.

Nous avons pu, malgré tout, continuer à entraîner tous nos jeunes le mercredi et samedi tant que les écoles ont été ouvertes. Nous comptons reprendre notre rythme si nous y sommes autorisés avec cette nouvelle rentrée de fin avril.
Tout ceci bien entendu en respectant les normes sanitaires et le protocole imposé par notre fédération.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des normes qui nous seront imposées, nous ferons le maximum pour maintenir les entraînements de tous nos jeunes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous ferons un point de la situation fin juin afin de déterminer le programme de rentée de septembre.
Pour ce qui est de nos seniors, nous attendons les dernières décisions de la Fédération Française de Football et les nouvelles directives de notre District.

Le président
Jc Perrin

LA GAULE CHELUNAISE

OUVERTURE DE LA SAISON DE PÊCHE LE SAMEDI 1ER MAI

La Gaule Chelunaise vous garantit un plan d'eau impeccable et un "empoissonnement" prodigieux.

Les permis de pêche seront délivrés sur place.

Vous êtes tous les bienvenus à condition de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire. (Contrôles possible par la gendarmerie)

Le président, Patrick Moreau

CLUB SAINT ROCH

Encore une année qui s'annonce mal. Le jeûne social continue.
A quand les retrouvailles autour d'une bonne table ? …
Ou même tout simplement pour "taper" une belote.
Souhaitons simplement que les prochaines annonces de nos gouvernants soient celles d'un désserrement des contraintes sanitaires que nous supportons de plus en plus mal.
En attendant, portez-vous bien et restez quand même vigilants.

Le président : FM Belloir

FÊTE DES FOURS À PAIN ANNULÉE EN 2021

ASSOCIATION DE SOUTIEN DU P'TIT CASINO

Le samedi 6 mars dernier, l'ASPC, en accord avec la municipalité, (et faute de pouvoir organiser sa traditionnelle soirée paëlla, comme les années précédentes) a tenu à maintenir celle-ci sous forme de plats à emporter préparés par Delphine du P'tit Casino.
Pour une première, ce fut un succès au regard du nombre de parts à emporter enregistrées (pratiquement autant que le nombre de participants aux soirées précédentes).
Merci à nos bénévoles qui sont venus prêter main-forte à Delphine et, ainsi, mener à bien la préparation et la cuisson de la paëlla.
Merci également à vous tous qui avez répondu positivement en achetant des parts et ainsi montrer votre attachement au maintien de notre dernier commerce.

La fête des Fours à Pain, normalement programmée comme d'habitude le 13 juillet prochain, et en accord encore avec la municipalité, n'aura pas lieu. Même si les protocoles en vigueur aujourd'hui évoluent favorablement d'ici cette date, il nous semble difficile d'organiser convenablement une telle manifestation dans ces circonstances et le laps de temps qui nous est imparti est court.
Toutefois, il est envisagé de reconduire, une nouvelle distribution de plats à emporter toujours préparés par Delphine.
Merci de votre compréhension

La présidente
Armelle Meneust

UNC35

UNC35 est la nouvelle appellation (et la seule) qui regroupe toutes les associations d'Anciens Combattants quelles qu'elles soient.

Les cérémonies que nous célébrons chaque année (8 mai, 11 novembre …) ont un caractère "**officiel**" que n'ont pas la plupart des événements organisés par d'autres associations. Dans tous les cas, nous ne sommes que le support d'une décision prise par l'autorité qui tient compte des contraintes sanitaires du moment.

Depuis 1945, ce sera la deuxième fois cette année qu'aucune cérémonie au monument aux morts n'aura pas lieu. La municipalité, en accord avec les Anciens Combattants, organisera la commémoration du 8 Mai, conformément aux décisions gouvernementales à venir.

Le président, Louis Guilloux

FÊTE DES FOURS À PAIN ANNULÉE EN 2021

NOS JOIES ... NOS PEINES - 2020

Les naissances : *Néant*

Les mariages : *Néant*

Les deuils : *Lou **ONCLE**, (Rue d'Anjou), le 21 mars 2021 à Ombrée-d'Anjou*

Nous présentons nos condoléances aux familles et à leurs amis

RESTONS VIGILANTS

COVID'19 EST ENCORE LA !

CHELUN AUTREFOIS

LE "ZOUAVE"
DE LA IARDAIS

FÊTE DES FOURS À PAIN ANNULÉE EN 2021

Informations trimestrielles de la municipalité de Chelun - Bulletin gratuit
Conception, réalisation : Commission Communications